



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des femmes dans le milieu sportif en Iran et Arabie Saoudite

Question écrite n° 777

Texte de la question

M. Rémi Delatte appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur la situation des femmes dans le milieu sportif en Iran et Arabie Saoudite. Alors que Paris accueillera selon toute vraisemblance les jeux Olympiques de 2024, la France doit rappeler son attachement aux valeurs de partage, de paix et du refus de toute discrimination qui fondent l'esprit olympique. Alors que les États-Unis d'Amérique ont adopté une convention internationale en la matière, les pays sus-cités pratiquent encore l'apartheid sexuel, imposant à leurs athlètes féminines une tenue inspirée par la religion, un entraînement non-mixte, voire leur interdisant la pratique de certaines disciplines. Aussi, il lui demande les actions qu'elle compte mener, sur la scène sportive comme diplomatique, afin que la France condamne fermement ces pratiques d'apartheid sexuel dans le milieu sportif.

Texte de la réponse

En Arabie Saoudite, les personnalités de haut rang ont signifié leur souhait de développer le sport féminin. Face à l'augmentation des problèmes de santé dans le pays, la question de la pratique du sport par les femmes notamment sur le plan scolaire y est particulièrement d'actualité. La problématique de la pratique féminine du sport en Arabie Saoudite comporte des zones sensibles plus déterminées par les us et coutumes des populations concernées que le caractère religieux qu'elle véhicule. De ce fait, en complément de la volonté des dirigeants saoudiens d'ouvrir la pratique du sport aux femmes, des évolutions des pratiques coutumières sont également attendues. Pour ce qui concerne le sport de haut niveau et plus particulièrement les jeux olympiques, l'Arabie Saoudite a envoyé 4 athlètes féminines aux JO de Rio en 2016, pour une délégation qui comptait sept hommes. Aux JO de Londres en 2012, deux femmes avaient déjà représenté ce pays. La France pourrait contribuer activement au développement de la pratique sportive féminine dans ce pays, notamment en oeuvrant pour la formation des cadres sportifs saoudiens. Un accord franco saoudien dans le domaine du sport est à l'étude en ce sens. Son harmonisation est cependant soumise à la coopération bilatérale des deux gouvernements, tous domaines confondus. Concernant la République Islamique d'Iran, le ministère des sports s'attachera, en cas de projets de coopération dans le champ du sport, à valoriser la pratique sportive féminine et son développement. C'est le cas notamment de la fédération française de lutte (FFL) qui a souhaité engager une coopération sportive avec son homologue iranienne, dont l'axe d'intervention serait le développement de la lutte féminine. Le ministère des sports souhaite encourager et accompagner la FFL dans ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 777

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 août 2017](#), page 4186

Réponse publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4860